

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-384 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance desdits règlements peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 18 mai 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Christine Massé